

UDSIS
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix neuf et le 21 mars, à 15 heure, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération : 21/03/19-04	objet : Contribution financière des membres de l'UDSIS pour l'exercice 2019
---	---

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Edith PUGNET, René OLIVE

Suppléants présents : Robert OLIVE

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE ayant donné procuration à Jean ROQUE, Martine ROLLAND ayant donné procuration à Edith PUGNET, Michel MOLY ayant donné procuration à Marie-Pierre SADOURNY, Françoise FITER, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Alain GOT, Mireille REBECQ, Raymond LEMORT, Jacqueline ALBAFOUILLE

Suppléants présents : Sylvie TORRES

Titulaires absents ayant donné procuration : Georges GRAU ayant donné procuration à Mireille REBECQ, Charles CHIVILO ayant donné procuration à Raymond LEMORT, Henri GEORGES ayant donné procuration à Jacqueline ALBAFOUILLE

Absents : Katell MATET, Pierre AYLAGAS, Corinne GAILLOT, Jean-Louis ALBITRE, Michel KLUSKA, Yves BARNIOL, Christophe PAYROU, Loïc GARRIDO

Le Président,

Rappelle que les statuts prévoient le versement d'une contribution obligatoire pour financer le fonctionnement de l'établissement, et son équilibre financier.

Propose de fixer comme suit le montant de cette contribution pour l'exercice 2019:

	Rappel 2018	Propositions 2019
syndicats intercommunaux et E.P.C.I.:	0.80 euro par habitant	0.75 euro par habitant
groupements de communes:	0.80 euro par habitant	0.75 euro par habitant
communes:	0.80 euro par habitant	0.75 euro par habitant
lycées desservis région Languedoc Roussillon :	2 euros par enfant scolarisé	2 euros par enfant scolarisé

Rappelle que la contribution du Département en 2018 était de 900 000 euros.

Expose le souhait de niveau de contribution du Département pour l'année 2019 à 800 000 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,
Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
26 MARS 2019
COURRIER